

Projet de revitalisation urbaine dite « Technicité Quartier Saint-Piat » à TOURNAI

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Développement d'une mixité de fonctions dont de l'habitat, des commerces, des bureaux et services consacrés notamment à une maison médicale ainsi que des espaces dédiés à la micro-économie.
<u>Localisation</u> :	quartier Saint-Piat - site de l'ancienne piscine Madame (rue Madame et impasse Dewasmes)
<u>Partenaire public</u> :	Ville de Tournai
<u>Partenaire privé</u> :	Kumpen S.A.

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	22 juillet 2016
<u>Référence légale</u> :	Article 474 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	Projet

AVIS**La CRAT remet un avis favorable sur le périmètre de revitalisation urbaine dit « Technicité Quartier Saint-Piat » à Tournai.**

Le projet consiste en l'urbanisation d'une zone conforme au périmètre de remembrement urbain du Quartier Saint-Piat et prévoyant un partenariat public-privé dont le partenaire public sera chargé de la construction d'un Hub créatif, d'un fab-lab, d'un centre d'entreprises et de cinq hall-relais, et ce avec des sources de financement provenant du Feder. Le partenaire privé construira du logement et des espaces dédiés à la micro-économie.

Elle estime que ce projet s'inscrit dans la philosophie de la revitalisation urbaine telle que définie dans l'article 172 du CWATUP et présente un périmètre cohérent.

La Commission estime intéressant de développer un projet de revitalisation urbaine dans ce quartier qui s'inscrit bien dans un objectif de redynamisation et de reconstruction de la ville sur la ville. Elle apprécie tout particulièrement que le projet favorise la mixité fonctionnelle, crée de nouveaux espaces publics et qu'il soit construit en permettant une appropriation par les riverains.


La CRAT apprécie également que le projet recherche toutes les sources de financement possibles (Feder, Plan Marshall2.vert, Revitalisation) afin d'aboutir à sa réalisation, démarche qui s'inscrit d'ailleurs dans la philosophie de la nouvelle politique de la Ville envisagée par le Gouvernement. Elle attire toutefois l'attention sur la nécessité de bien articuler la temporalité des différents subsides qui pourront être accordés de manière à faciliter la réalisation du projet.

De plus, la CRAT relève l'importance du hêtre pourpre dans la structuration de l'espace public et insiste pour que la protection de celui-ci dans le cadre de l'aménagement fasse l'objet de mesures adhoc.

Elle émet enfin les regrets suivants :

- L'absence dans le dossier de l'analyse de l'ombrage induit par le projet sur les bâtiments existants communiquée lors de la présentation devant les membres de la CRAT ;
- Le manque d'information sur le traitement des mitoyennetés avec les autres parties de l'îlot ;
- L'absence de mention, lors de la présentation, du programme lié au logement. La CRAT rappelle que le logement doit être un élément prégnant dans un dossier de revitalisation urbaine.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président